

REÇU LE

19 AVR. 2013



Sous-Préfecture  
de LENS



*PREDIAGNOSTIC FAUNE FLORE*  
*PARCELLE DE 15 HECTARES SUR LA COMMUNE D'EVIN MALMAISON*

## SOMMAIRE

CHAPITRE 1. CONTEXTE ECOLOGIQUE DU PROJET .....	3
1.1 ENVIRONNEMENT GENERAL .....	4
1.2 ZONES NATURELLES D'INTERET RECONNU.....	5
1.2.1 Définition et méthodologie de recensement .....	5
1.2.2 Inventaire des zones naturelles d'intérêt reconnu à proximité du projet .....	5
1.2.3 Emprise du projet .....	6
1.2.4 Eléments bibliographiques complémentaires .....	6
CHAPITRE 2. ETAT INITIAL .....	7
2.1 FLORE ET HABITATS NATURELS .....	8
2.1.1 Méthodologie d'étude .....	8
2.1.2 Données bibliographiques .....	8
2.1.3 Résultats des inventaires de terrain .....	9
2.1.4 Inventaires floristiques.....	11
2.1.5 Evaluation des enjeux floristiques .....	14
2.2 ZONE A DOMINANTE HUMIDE.....	15
2.2.1 Méthodologie d'étude.....	15
2.2.2 Analyse pédologique .....	15
2.2.3 Analyse floristique .....	15
2.2.4 interprétation légale .....	16
2.3 FAUNE .....	17
2.3.1 Méthodologie d'étude.....	17
2.3.2 Données bibliographiques .....	17
2.3.3 Résultats des inventaires de terrain .....	18
2.4 SYNTHESE ET HIERARCHISATION DES ENJEUX ECOLOGIQUES .....	27
CHAPITRE 3. ANNEXES .....	29
ANNEXE 1 : CARTOGRAPHIE .....	30
ANNEXE 2 : ANALYSE PEDOLOGIQUE.....	35

## LISTE DES TABLEAUX

---

Tableau 1 : Zones naturelles d'intérêt reconnu .....	5
Tableau 2 : Espèces végétales relevées .....	13
Tableau 3 : Données bibliographiques (faune) .....	17
Tableau 4 : Lépidoptères rhopalocères observés et potentiels .....	18
Tableau 5 : Orthoptères observés et potentiels.....	19
Tableau 6 : Amphibiens potentiels .....	20
Tableau 7 : Reptiles potentiels .....	21
Tableau 8 : Avifaune observée et potentielle .....	23
Tableau 9 : Mammifères potentiels sur le site .....	25

## CHAPITRE 1. CONTEXTE ECOLOGIQUE DU PROJET



## 1.1 ENVIRONNEMENT GENERAL



Carte n°1 : Localisation du projet

L'aire d'étude de 15 hectares environ se trouve sur la commune d'Evin-Malmaison.

Elle se situe au niveau de la zone de marais qui ceinturait l'ancienne vallée de la Deûle (*Sources : Cartes de Cassini*). Cependant, ces zones marécageuses ont été remblayées au cours des siècles et principalement au cours des années 90 par des matériaux inertes (type gravats). Au niveau de la zone d'implantation, l'épaisseur des remblais serait de 5 mètres.

L'aire d'étude se trouve au sud de la ville d'Evin Malmaison et au nord de la Deûle canalisée. Des zones industrialisées bordent le site à l'ouest, et à l'est ce sont des champs et des boisements dont une grande partie est constituée de peupliers.

## 1.2 ZONES NATURELLES D'INTERET RECONNU

### 1.2.1 DEFINITION ET METHODOLOGIE DE RECENSEMENT

Sous le terme de « zones naturelles d'intérêt reconnu » sont regroupés :

- les périmètres de protection : Réserves Naturelles Nationales (RNN), Réserves Naturelles Régionales (RNR), sites du réseau Natura 2000 (Sites d'Importance Communautaire et Zones de Protection Spéciale), Arrêtés de Protection de Biotope (APB) ...
- les espaces inventoriés au titre du patrimoine naturel : Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF), Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)...

Ces zones ont été recensées à partir des données disponibles auprès par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Nord-Pas-de-Calais.



Carte n°2 : Zones naturelles d'intérêt reconnu

### 1.2.2 INVENTAIRE DES ZONES NATURELLES D'INTERET RECONNU A PROXIMITE DU PROJET

Le projet s'inscrit dans un contexte naturel global relativement riche, puisque 10 zones naturelles d'intérêt reconnu sont répertoriées à moins de 5000 m de l'aire d'étude :

- ⇒ 1 Réserve Naturelle Régionale (RNR),
- ⇒ 1 Site d'Importance Communautaire (SIC),
- ⇒ 8 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type I,

Zone naturelle	Description	Distance par rapport au site (en m)
RNR	Marais de Wagnonville	4300
SIC	31 Pelouses métallicoles de la Plaine de la Scarpe SPN n°504	1500
ZNIEFF I	Pelouse et bois métallicoles de Noyelles-Godault	1150
	La forêt domaniale de Phalempin, le bois de l'Offlarde et leurs lisières	2100
	Terril n 136 dit Lains Ouest et marais de Pont Pinet et Roost-Warendin	2900
	Terril n 10 de l'Escarpelle Est et marais périphérique	2950
	Terril n 108 d'Ostricourt	3200
	Complexe humide entre Roost-Warendin et Raimbeaucourt	3200
	Vallée de l'Escrebieux, marais de Wagnonville et Bois des Anglais	4000
	Pelouses et bois métallicoles d'Auby	4300

Tableau 1 : Zones naturelles d'intérêt reconnu

### 1.2.3 EMPRISE DU PROJET

Aucune zone naturelle d'intérêt reconnu n'est recensée au niveau de l'emprise du projet.

### 1.2.4 ELEMENTS BIBLIOGRAPHIQUES COMPLEMENTAIRES

Une étude a été trouvée concernant l'impact environnemental de la végétalisation d'anciens sites industriels, dont celui de l'usine Metaleurop non loin de l'aire d'étude (DUVAL, 1999)<sup>1</sup>. L'objectif de ce document était d'exposer la reconnaissance du site et la recherche sur les possibilités de développement de plantation ligneuse à des fins paysagères et/ou économiques.

Cette zone d'étude est située entre l'ancienne route départementale n°60 et la nouvelle.

L'étude montre que sur les deux années consécutives aux plantations (959 arbres plantés en hiver 1992), 80 à 90 % des plants ont été remplacés. Les suivis ultérieurs (1998-1999) montrent une mortalité d'environ 50 %. Les causes avancées à cette mortalité sont la pollution en métaux lourds présente dans le sol et le dépôt de poussières provenant de l'usine Metaleurop sur les feuilles des arbres.

Depuis, l'usine Metaleurop a fermé (2003), mais nous ignorons si d'autres suivis sur ces plantations ont été faits ou seront faits.

---

<sup>1</sup> DUVAL, M.N., 1999 : *Impact environnemental de la végétalisation d'anciens sites industriel* », Phase 1 : *Caractérisation préliminaire*, (Collaborateurs : PETIT, D. ; DENAYER, F.O.), 74pg.



## CHAPITRE 2. ETAT INITIAL



## 2.1 FLORE ET HABITATS NATURELS

### 2.1.1 METHODOLOGIE D'ETUDE

#### 2.1.1.1 CARTOGRAPHIE DES HABITATS NATURELS ET SEMI-NATURELS

La cartographie des milieux naturels de l'aire d'étude a été réalisée à partir d'investigations sur le terrain menées le 23 juin 2011.

#### 2.1.1.2 INVENTAIRES FLORISTIQUES

Les inventaires floristiques ont été réalisés au cours de 2 sessions de terrain les 23 juin et 3 juillet 2011.

Au niveau de chaque type de végétation repéré sur le terrain, les espèces caractéristiques ont été identifiées, afin de caractériser l'habitat et de le rapporter à la nomenclature Corine Biotope.

Les espèces d'intérêt patrimonial (protégées, rares ...) de ces milieux ont été également recherchées.

### 2.1.2 DONNEES BIBLIOGRAPHIQUES

#### 2.1.2.1 INVENTAIRE NATIONAL DU PATRIMOINE NATUREL (INPN)

La base de données de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel a été consultée. Elle ne contient aucune donnée floristique pour la commune d'Evin-Malmaison.

#### 2.1.2.2 CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DE BAILLEUL

Le Conservatoire Botanique de Bailleul et sa base de données DIGITALE ne recensent pas de données communales sur Evin-Malmaison

## 2.1.3 RESULTATS DES INVENTAIRES DE TERRAIN

### 2.1.3.1 HABITATS NATURELS DE L'AIRE D'ETUDE



Carte n°3 : Habitats naturels et semi-naturels du site

Les principales entités naturelles comprises dans le projet ont été cartographiées à partir de l'examen de la photographie aérienne et d'une visite de terrain. Trois entités naturelles sont concernées directement par le projet :

- Des friches herbacées
- Une mare temporaire
- un boisement de saules sur sol hygrophile

#### ■ FRICHES HERBACEES (CODE CORINE BIOTOPE 87.1)

Floristiquement assez bien diversifiées, ces friches sont majoritairement composées d'espèces à affinité mésophile telles le Calamagrostide commun (*Calamagrostis epigeios*), l'agrostis stolonifère (*Agrostis stolonifera*), la houque laineuse (*Holcus lanatus*), l'Achillée millefeuille (*Achillea millefolium*), la Cardère sauvage (*Dipsacus fullonum*), le Millepertuis perforé (*Hypericum perforatum*), le Panais commun (*Pastinaca sativa*).

Elles s'enrichissent ponctuellement d'espèces plus eutrophiles, voire rudérales : Cirse commun (*Cirsium vulgare*), Cirse des champs (*Cirsium arvense*), Eupatoire chanvrine (*Eupatorium cannabinum*), Consoude officinale (*Symphytum officinale*)...

Au niveau de cette friche, on note la présence d'une espèce exotique invasive : le Renouée du Japon (*Fallopia japonica*). Elle forme par endroits des massifs assez importants

On note également une zone assez importante de dépôts divers (déchets verts, gravats...).



Photo 1 : friche herbacée au niveau de l'aire d'étude



Photo 2 : dépôts divers au niveau de l'aire d'étude

#### ■ MARE TEMPORAIRE

D'origine anthropique, une mare temporaire d'environ 10 à 15 m<sup>2</sup> est présente sur le site. Quelques plantes hélophytes et hygrophiles s'y développent avec du Plantain d'eau (*Alisma plantago-aquatica*), du Lycopode d'Europe (*Lycopodium europaeus*), de la Renoncule scélérate (*Ranunculus sceleratus*), et de Patience crépue (*Rumex crispus*)....



Photo 3 : mare temporaire au niveau de l'aire d'étude

#### ■ BOISEMENT DE SAULES (CODE CORINE BIOTOPE 44.13 ET 44.92)

Ces secteurs se composent d'une strate :

- arborée avec du saule blanc (*Salix alba*) et du frêne (*Fraxinus excelsior*),
- arbustive avec divers saules (*Salix sp.*), de Sureau noir (*Sambucus nigra*) ;
- herbacée où on retrouve les espèces présentes dans la friche herbacée.



De part sa nature d'ancien site industriel, l'aire d'étude est essentiellement occupée par différents stades de colonisation végétale spontanée, allant des friches herbacées disjointes aux jeunes boisements spontanés.

### 2.1.4 INVENTAIRES FLORISTIQUES

Les inventaires floristiques réalisés ont mis en évidence la présence de 89 espèces sur l'aire d'étude. Elles figurent, avec leurs statuts, dans le tableau suivant :

Taxon	Nom commun	Rar. NPC	Men. NPC	Patrim. NPC	Prot.
<i>Achillea millefolium</i>	Achillée millefeuille	CC	LC		
<i>Agrostis stolonifera</i>	Agrostide stolonifère	CC	LC		
<i>Alisma plantago-aquatica</i>	Plantain d'eau commun	AC	LC		
<i>Alnus glutinosa</i>	Aulne glutineux	C	LC		
<i>Anagallis arvensis</i>	Mouron des champs	CC	LC		
<i>Arctium minus</i>	Bardane à petits capitules	C	LC		
<i>Arrhenatherum elatius</i>	Fromental élevé	CC	LC		
<i>Artemisia vulgaris</i>	Armoise commune	CC	LC		
<i>Betula pendula</i>	Bouleau verruqueux	C	LC		
<i>Buddleja davidii</i>	Buddleie de David	PC	ZLC		
<i>Calamagrostis epigejos</i>	Calamagrostide commune	C	LC		
<i>Carduus crispus</i>	Chardon crépu	AC	LC		
<i>Centaurea jacea</i>	Centauree jacée	C	LC		
<i>Cerastium fontanum</i>	Céaiste des fontaines	CC	LC		
<i>Chelidonium majus</i>	Chélidoine éclairée	C	LC		
<i>Chenopodium album</i>	Chénopode blanc	CC	LC		
<i>Cirsium arvense</i>	Cirse des champs	CC	LC		
<i>Cirsium vulgare</i>	Cirse commun	CC	LC		
<i>Cornus sanguinea</i>	Cornouiller sanguin	CC	LC		
<i>Dactylis glomerata</i>	Dactyle aggloméré	CC	LC		
<i>Daucus carota</i>	Carotte commune	CC	LC		
<i>Dipsacus fullonum</i>	Cardère sauvage	C	LC		
<i>Echium vulgare</i>	Vipérine commune	AC	LC		
<i>Epilobium angustifolium</i>	Épilobe en épi	CC	LC		
<i>Epilobium hirsutum</i>	Épilobe hérissé	CC	LC		
<i>Epilobium parviflorum</i>	Épilobe à petites fleurs	CC	LC		
<i>Epilobium tetragonum</i>	Épilobe tétragone	CC	LC		
<i>Erodium cicutarium</i>	Érodion à feuilles de ciguë	AC	LC		
<i>Eupatorium cannabinum</i>	Eupatoire chanvrine	C	LC		
<i>Fallopia convolvulus</i>	Vrillée liseron	CC	LC		



Taxon	Nom commun	Rar. NPC	Men. NPC	Patrim. NPC	Prot.
<i>Fallopia japonica</i>	Vrillée du Japon	C	ZLC		
<i>Fumaria officinalis</i>	Fumeterre officinale	CC	LC		
<i>Galega officinalis</i>	Galéga officinal	AR	ZLC		
<i>Geranium dissectum</i>	Géranium découpé	CC	LC		
<i>Glechoma hederacea</i>	Gléchome lierre-terrestre	CC	LC		
<i>Heracleum sphondylium</i>	Berce commune	CC	LC		
<i>Holcus lanatus</i>	Houlque laineuse	CC	LC		
<i>Humulus lupulus</i>	Houblon grim pant	C	LC		
<i>Hypericum perforatum</i>	Millepertuis perforé	C	LC		
<i>Lactuca serriola</i>	Laitue scariole	C	LC		
<i>Lathyrus latifolius</i>	Gesse à larges feuilles	PC	H		
<i>Lotus corniculatus</i>	Lotier corniculé	C	LC		
<i>Lycopus europaeus</i>	Lycope d'Europe	C	LC		
<i>Matricaria maritima ssp. Inodora</i>	Matricaire inodore	CC	LC		
<i>Medicago lupulina</i>	Luzerne lupuline	CC	LC		
<i>Melilotus albus</i>	Mélilot blanc	C	LC		
<i>Mercurialis annua</i>	Mercuriale annuelle	CC	LC		
<i>Myosotis arvensis</i>	Myosotis des champs	CC	LC		
<i>Odontites vernus</i>	Odontite rouge	C	LC		
<i>Oenothera biennis</i>	Onagre bisannuelle	PC	ZLC		
<i>Papaver dubium</i>	Pavot douteux	C	LC		
<i>Pastinaca sativa</i>	Panais commun	C	LC		
<i>Phragmites australis</i>	Phragmite commun	C	LC		
<i>Plantago lanceolata</i>	Plantain lancéolé	CC	LC		
<i>Polygonum aviculare</i>	Renouée des oiseaux	CC	LC		
<i>Populus xcanadensis</i>	Peuplier du Canada		H		
<i>Potentilla anserina</i>	Potentille des oies	CC	LC		
<i>Potentilla reptans</i>	Potentille rampante	CC	LC		
<i>Prunella vulgaris</i>	Brunelle commune	CC	LC		
<i>Prunus spinosa</i>	Prunier épineux	CC	LC		
<i>Ranunculus repens</i>	Renoncule rampante	CC	LC		
<i>Ranunculus sceleratus</i>	Renoncule scélérate	C	LC		
<i>Rapistrum rugosum</i>	Rapistre rugueuse	PC	ZLC		
<i>Reseda luteola</i>	Réséda gaude	C	LC		
<i>Rosa canina</i>	Rosier des chiens	CC	LC		
<i>Rubus caesius</i>	Ronce bleuâtre	CC	LC		
<i>Rumex crispus</i>	Patience crépue	CC	LC		

Taxon	Nom commun	Rar. NPC	Men. NPC	Patrim. NPC	Prot.
<i>Rumex obtusifolius</i>	Patience à feuilles obtuses	CC	LC		
<i>Salix alba</i>	Saule blanc	C	LC		
<i>Salix caprea</i>	Saule marsault	CC	LC		
<i>Salix cinerea</i>	Saule cendré	C	LC		
<i>Sambucus nigra</i>	Sureau noir	CC	LC		
<i>Senecio jacobaea</i>	Séneçon jacobée	C	LC		
<i>Senecio vulgaris</i>	Séneçon commun	CC	LC		
<i>Silene latifolia</i>	Silène à larges feuilles	CC	LC		
<i>Sisymbrium officinale</i>	Sisymbre officinal	CC	LC		
<i>Solanum dulcamara</i>	Morelle douce-amère	C	LC		
<i>Sonchus asper</i>	Laiteron rude	CC	LC		
<i>Symphytum officinale</i>	Consoude officinale	CC	LC		
<i>Tanacetum vulgare</i>	Tanaisie commune	CC	LC		
<i>Taraxacum sp</i>	Pissenlit				
<i>Trifolium repens</i>	Trèfle rampant	CC	LC		
<i>Tussilago farfara</i>	Tussilage pas-d'âne	CC	LC		
<i>Urtica dioica</i>	Ortie dioïque	CC	LC		
<i>Verbascum thapsus</i>	Molène bouillon-blanc	C	LC		
<i>Verbena officinalis</i>	Verveine officinale	C	LC		
<i>Veronica persica</i>	Véronique de Perse	CC	LC		
<i>Vicia cracca</i>	Vesce à épis	C	LC		
<i>Vicia tetrasperma</i>	Vesce à quatre graines	C	LC		

Tableau 2 :Espèces végétales relevées

**SOURCE :** « Inventaire de la flore vasculaire du Nord-Pas-de-Calais (Ptéridophytes et Spermatophytes) : raretés, protections, menaces et statuts » (TOUSSAINT, Benoît (Coord.), 2005). Version 3a/26 septembre 2005.

**Rareté rég.**

E : Exceptionnel  
 RR : Très Rare  
 R : Rare  
 AR : Assez Rare  
 PC : Peu commun  
 AC : Assez commun  
 C : Commun  
 CC : Très commun  
 [ ] : Indice de fréquence culturelle

**Menace rég**

CR : taxon gravement menacé  
 d'extinction  
 EN : taxon menacé d'extinction  
 VU : taxon vulnérable  
 NT : taxon quasi-menacé  
 LC : Préoccupation mineure (taxons indigènes)  
 ZLC : Taxon eurynaturalisé (plante non-indigène ayant colonisée le territoire à grande échelle en s'y mêlant à la flore indigène)  
 H : Définition de menace non-adaptée

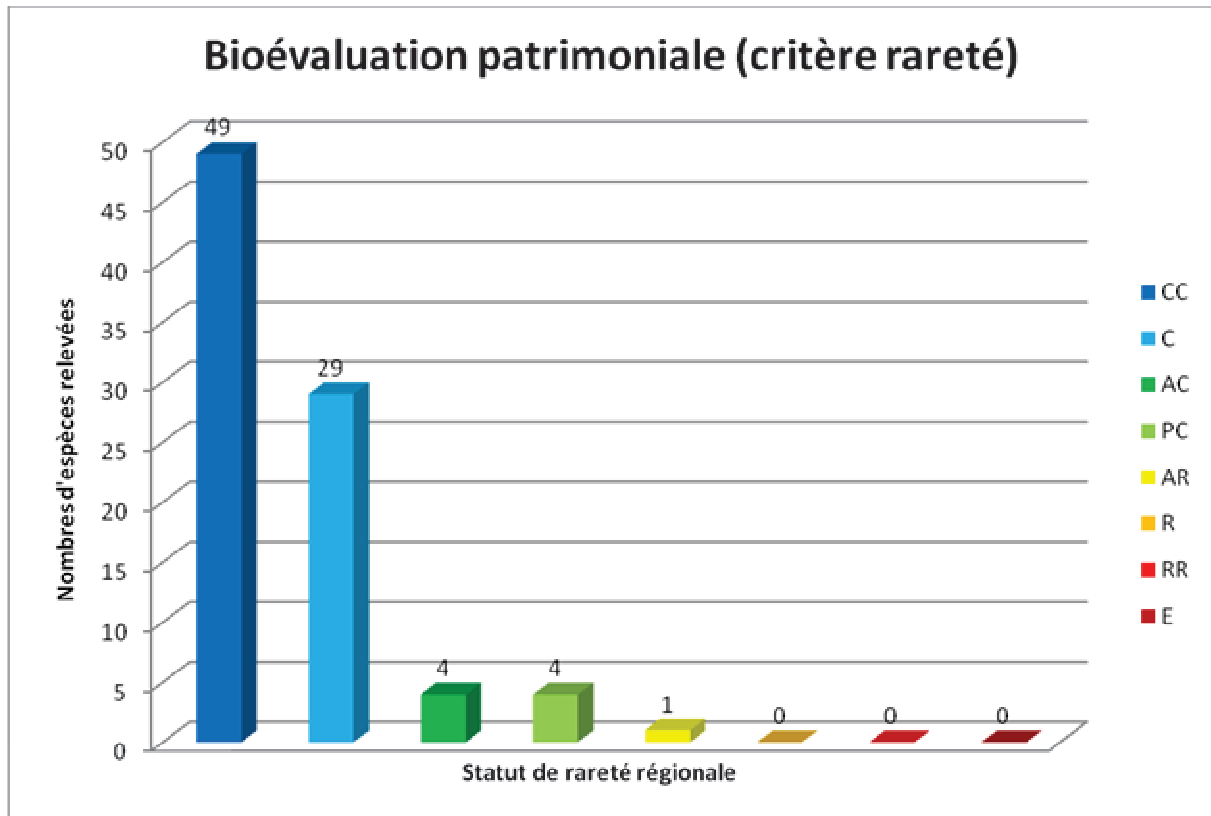
**Protection**

R1 : taxon protégé au niveau régional  
 - : taxon non protégé

## 2.1.5 ÉVALUATION DES ENJEUX FLORISTIQUES

### 2.1.5.1 BIOÉVALUATION PATRIMONIALE

Le diagramme ci-dessous présente la répartition des espèces relevées en fonction de leur statut de rareté régional :



Il apparaît que la majorité des espèces relevées sont peu communes à très communes.

Une espèce est assez rare, il s'agit du Galéga officinal.

Aucune espèce n'est d'intérêt patrimonial.

### 2.1.5.2 INTERPRÉTATION LEGALE

Aucune espèce protégée au niveau national (arrêté du 20 janvier 1982), régional (arrêté du 1<sup>er</sup> avril 1991 complétant la liste nationale) ou figurant sur les listes annexes de la Directive européenne 92/43 (Directive Habitats) n'a été observée dans l'emprise de l'étude.

#### Synthèse des enjeux floristiques

Au vu des résultats des inventaires réalisés, les enjeux floristiques sont faibles sur l'aire d'étude. Cependant il ne faut pas négliger que les inventaires ne couvrent pas l'ensemble de la période favorable à la flore.

## 2.2 ZONE A DOMINANTE HUMIDE

### 2.2.1 METHODOLOGIE D'ETUDE

L'arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2009, modifiant l'arrêté du 24 juin 2008, précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement.

Un espace peut être considéré comme zone humide, dès qu'il présente l'un des critères suivants :

- Ses sols correspondent à un ou plusieurs types pédologiques ;
- Sa végétation est caractérisée par des espèces indicatrices de zones humides ;
- Sa végétation est caractérisée par des communautés d'espèces végétales, dénommées «habitats », caractéristiques de zones humides ;

### 2.2.2 ANALYSE PEDOLOGIQUE

L'analyse pédologique a été réalisée (voir Annexe 2).

Quatre fosses pédologiques ont été réalisées. La profondeur d'investigation varie selon la difficulté rencontrée à progresser. Effectivement, la résistance mécanique du sol a été parfois forte à cause de blocs de bétons de grandes dimensions.

Invariablement, les matériaux rencontrés, quelque soit la profondeur, ont été exclusivement des remblais d'origine anthropique. Les remblais sont composés d'éléments grossiers de type bétons, briques, carrelage, porcelaine, bétons armés. Des éléments en plastique tels des sacs de matériaux, des lanières de plastique et des éléments métalliques (fer à béton) ont également été rencontrés. Ceci est caractéristique des décharges constituées de déblais de chantier.

La hauteur des remblais avoisine les 5 mètres (Comm. Pers. Mr Mézières du Symevad).

### 2.2.3 ANALYSE FLORISTIQUE

3 milieux sont présents sur l'aire d'étude :

- la friche herbacée composée majoritairement de Calamagrostide commune et de Galéga officinal. Les espèces caractéristiques des zones humides y sont peu nombreuses tant en termes de diversité qu'en termes de quantité ;
- la mare temporaire où on trouve quelques plantes hélophytes et hygrophiles comme le Plantain d'eau, le Lycope d'Europe, et la Renoncule scélérate, néanmoins ces plantes ne représentent les espèces dominantes de ce milieu, les espèces dominantes étant représentées par la flore de la friche herbacée ;
- les boisements de saules sont présents en périphérie de l'aire d'étude (au sud et à l'ouest), avec du Saule blanc, du Saule marsault, du Frêne et du Sureau noir pour les espèces dominantes, seul le Saule blanc fait partie des plantes caractéristiques des zones humides.



Mais cela résulte du fait qu'on se trouve sur des zones plus basses, où les eaux pluviales se concentrent.

#### 2.2.4 INTERPRETATION LEGALE

Les analyses pédologiques et floristiques démontrent que l'aire d'étude n'est pas une zone humide telle que celle décrite par l'arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2009, modifiant l'arrêté du 24 juin 2008.

##### Synthèse des enjeux

Les enjeux relatifs aux zones humides sont nuls.

## 2.3 FAUNE

### 2.3.1 METHODOLOGIE D'ETUDE

L'inventaire faunistique porte sur les insectes (odonates et lépidoptères rhopalocères), les amphibiens, les reptiles, les oiseaux nicheurs et les mammifères.

Pour l'ensemble de ces groupes, les inventaires ne pourront être exhaustifs puisqu'ils ne couvrent pas un cycle biologique complet (une année calendaire) et seront complétés par des potentialités de présence en fonction des habitats en place. Tout contact avec une espèce sera mentionné.

Des tableaux récapitulatifs, par groupe, des espèces animales observées et potentielles seront réalisés.

Les relevés faunistiques ont été réalisés au niveau de chaque milieu présent sur le site d'étude, au cours de 2 sessions de prospections de terrain, réalisées les 23 juin et 3 juillet 2011.

### 2.3.2 DONNEES BIBLIOGRAPHIQUES

#### 2.3.2.1 « I.N.P.N. »

L'Inventaire national du Patrimoine Naturel (INPN) répertorie 13 taxons du groupe des mollusques sur la commune d'Evin-Malmaison.

Le tableau ci-dessous présente ces espèces :

Nom commun	Nom scientifique	Dernière observation	Statut*
Grande luisantine	<i>Aegopinella nitidula</i> (Draparnaud, 1805)	2003	P
Loche glandue	<i>Arion distinctus</i> J. Mabille, 1868	2003	P
Grande loche	<i>Arion rufus</i> (Linnaeus, 1758)	2002	P
Loche roussâtre	<i>Arion subfuscus</i> (Draparnaud, 1805)	2003	P
Escargot des haies	<i>Cepaea nemoralis nemoralis</i> (Linnaeus, 1758)	2003	P
Brillante intermédiaire	<i>Cochlicopa repentina</i> Hudec, 1960	2003	P
Loche maltaise	<i>Deroceras panormitanum</i> (Lessona & Pollonera, 1882)	2003	I
Loche laiteuse	<i>Deroceras reticulatum</i> (O.F. Müller, 1774)	2002	P
Bouton commun	<i>Discus rotundatus rotundatus</i> (O.F. Müller, 1774)	2003	P
Limace léopard	<i>Limax maximus</i> Linnaeus, 1758	2003	P
Luisant des caves	<i>Oxychilus cellarius</i> (O.F. Müller, 1774)	2003	P
Veloutée commune	<i>Trochulus hispidus</i> (Linnaeus, 1758)	2003	P
Cristalline commune	<i>Vitrea crystallina</i> (O.F. Müller, 1774)	2003	P

Tableau 3 : Données bibliographiques (faune)

Légende : P : présent en France ; I : introduit.

#### 2.3.2.2 RESEAU « RAIN »

Une demande d'information a été effectuée, mais aucune donnée n'a été obtenue au moment de l'édition du présent rapport.

## 2.3.3 RESULTATS DES INVENTAIRES DE TERRAIN



Carte n°4 : Faune patrimoniale du site

### 2.3.3.1 INSECTES (ENTOMOFAUNE)

Les inventaires ont mis en évidence la présence de 24 espèces d'insectes parmi les 3 groupes étudiés (Lépidoptères Rhopalocères, Odonates et Orthoptères).

#### ■ LES LEPIDOPTERES RHOPALOCERES

10 espèces ont été contactées sur l'ensemble de l'aire d'étude.

Le tableau ci-dessous présente les espèces observées et potentielles ainsi que leur statut, degré de patrimonialité et protection :

<i>nom scientifique</i>	<i>nom commun</i>	Observé/Potentiel	statut en France	Patrim.	Prot.
<i>Aglais urticae</i>	la petite tortue	P	TC		
<i>Araschnia levana</i>	la carte géographique	P	TC		
<i>Vanessa cardui</i>	la belle dame	P	TC		
<i>Inachis io</i>	le paon du jour	O	TC		
<i>Polygonia c-album</i>	le Robert-le-diable	O	TC		
<i>Vanessa atalanta</i>	le vulcain	O	TC		
<i>Aphantopus hyperantus</i>	le tristan	P	C		
<i>Coenonympha pamphilus</i>	le procris	P	TC		
<i>Maniola jurtina</i>	le myrtil	O	TC		
<i>Pararge aegeria tircis</i>	le tircis	O	TC		
<i>Pyronia tithonus</i>	l'amaryllis	O	TC		
<i>Anthocharis cardamines</i>	l'aurore	P	TC		
<i>Colias crocea</i>	le souci	P	C		
<i>Gonepteryx rhamni</i>	le citron	P	C		
<i>Pieris brassicae</i>	La piéride du chou	P	C		
<i>Pieris napi</i>	la piéride du navet	O	C		
<i>Pieris rapae</i>	la piéride de la rave	O	TC		
<i>Aricia agestis</i>	le collier de corail	P	C	<b>X</b>	
<i>Callophrys rubi</i>	l'argus vert	P	C	<b>X</b>	
<i>Celastrina argiolus</i>	l'azuré des nerpruns	P	TC	<b>X</b>	
<i>Lycaena phlaeas</i>	le cuivré commun	P	TC		
<i>Polyommatus icarus</i>	l'azuré commun	O	TC		
<i>Ochlodes sylvanus</i>	la sylvaine	P	C		
<i>Thymelicus lineolus</i>	l'hespérie du dactyle	O	C		
<i>Thymelicus sylvestris</i>	l'hespérie de la Houque	P	C	<b>X</b>	
<i>Papilio machao</i>	le machaon	P	AC	<b>X</b>	

Tableau 4 : Lépidoptères rhopalocères observés et potentiels

**LEGENDE :**

- O : observé ; P : potentiel (en fonction des habitats)
- Statut en France : TC : Très commun, C : Commun, AC : Assez commun, PC : Peu commun
- Intérêt patrimonial : Espèce déterminante de ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique) dans la région Nord Pas-de-Calais
- Protection nationale (arrêté du 23 avril 2007)
  - Art 2 : Espèce, aire de repos et de reproduction strictement protégées
  - Art 3 : Espèce strictement protégée
- Directive « Habitats-Faune-Flore » n° 92/43/CEE
  - H 2 : Annexe II/a => espèces animales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation ;
  - H 4 : annexe IV/a => espèces animales d'intérêt communautaire qui nécessite une protection stricte ;

Toutes les espèces observées sont communes à très communes. Aucune espèce n'est d'intérêt patrimonial.

**■ ODONATES**

Aucune espèce d'Odonates n'a été recensée sur l'aire d'étude.

**■ LES ORTHOPTERES**

2 espèces d'orthoptères ont été observées sur l'ensemble de l'aire d'étude.

Le tableau ci-dessous présente les espèces observées et potentielles ainsi que leur degré de patrimonialité et de protection :

Taxon	Nom commun	Observé/ Potentiel	Patrimonial	Protection
<i>Chorthippus biggutulus</i>	Criquet mélodieux	O	-	-
<i>Chorthippus parallelus</i>	Criquet des pâtures	O	-	-
<i>Conocephalus fuscus</i>	Conocéphale bigarré	P	-	-
<i>Leptophyes punctatissima</i>	Leptophye ponctuée	P	-	-
<i>Tetrix subulata</i>	Tétrix riverain	P	-	-
<i>Tettigonia viridissima</i>	Grande sauterelle verte	P	-	-

Tableau 5 : Orthoptères observés et potentiels

**LEGENDE : (voir tableau précédent)**

Toutes les espèces observées sont communes. Aucune espèce n'est d'intérêt patrimonial.

**■ BIOEVALUATION PATRIMONIALE DE L'ENTOMOFAUNE**

Cinq espèces d'intérêt patrimonial sont potentiellement présentes, ces potentialités sont établies à partir des milieux en place et de la flore présente. Il existe donc des enjeux potentiels patrimoniaux pour ce site

**■ INTERPRETATION LEGALE**

Aucune des espèces observées n'est protégée au niveau national (arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection).

De même aucune espèce n'est inscrite sur la liste des espèces d'intérêt communautaire de la Directive européenne (Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 modifiée par la directive 97/62/CEE concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages). Les milieux concernés par le projet sont peu favorables pour l'accueil de telles espèces.

## Synthèse des enjeux entomologiques

Au vu des résultats des inventaires, les enjeux entomologiques de l'aire d'étude sont faibles, cependant il ne faut pas négliger que les inventaires ne couvrent pas l'ensemble de la période favorable à l'entomofaune et au vu des potentialités les enjeux sont potentiellement modérés.

### 2.3.3.2 AMPHIBIENS (BATRACHOFAUNE)

Aucun amphibien n'a été trouvé. Par conséquent les résultats ci-dessous sont basés uniquement sur les potentialités.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Patrimoniales	Protection Nationale	LR France
<i>Lissotriton helveticus</i>	Triton palmé	-	Art 3, Be III	LC
<i>Lissotriton vulgaris</i>	Triton ponctué	-	Art 3, Be III	LC
<i>Alytes obstetricans</i>	Alyte accoucheur	<b>oui</b>	Art 2, Be II, Ann IV	LC
<i>Bufo bufo</i>	Crapaud commun	-	Art 3, Be III	LC
<i>Rana temporaria</i>	Grenouille rousse	-	Art 5, Be III, Ann V	LC
<i>Pelophylax kl. esculentus</i>	Grenouille verte	-	Art 5, Be III, Ann V	LC

Tableau 6 : Amphibiens potentiels

#### LEGENDE :

- Arrêté du 19 novembre 2007 fixant la liste des Amphibiens et Reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français :
  - ⇒ Art 2 : espèce, aire de repos et aire de reproduction strictement protégées
  - ⇒ Art 3 : espèce strictement protégée
  - ⇒ Art 5 : espèce dont l'utilisation est réglementée
- Convention de Berne du 19 septembre 1979 relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (JORF du 28/08/1990 et du 20/08/1996) :
  - ⇒ Be II : annexe II => espèces, aires de repos et sites de reproduction strictement protégées ;
  - ⇒ Be III : annexe III => espèces dont l'exploitation doit être réglementée.
- Directive « Habitats-Faune-Flore » n° 92/43/CEE du Conseil du 21/05/92 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages (JOCE du 22/07/1992) :
  - ⇒ Ann II : Annexe II/a => espèces animales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation ;
  - ⇒ Ann IV : annexe IV/a => espèces animales d'intérêt communautaire qui nécessite une protection stricte ;
  - ⇒ Ann V : annexe V/a => espèces animales d'intérêt communautaire dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion.
- Liste Rouge Nationale (UICN, 2008) : LC : Préoccupation mineure (faible risque de disparition), NT : Quasi menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées, nécessitant des mesures de conservation spécifiques)

6 espèces sont potentiellement présentes sur le site et les milieux connexes. Une mare temporaire se trouve au sein de l'aire d'étude, elle est susceptible d'accueillir des amphibiens pendant la période de reproduction (*i.e.* de février à juin), en dehors de cette période, la majorité des individus se trouve dans les bosquets et les boisements. Si ces milieux sont peu présents dans l'aire d'étude, ils sont en revanche bien représentés dans les milieux connexes.

#### ■ BIOEVALUATION PATRIMONIALE

1 des 6 espèces d'amphibiens potentiels est patrimoniale pour la région. Il existe donc potentiellement des enjeux patrimoniaux pour ce site :

L'alyte accoucheur (*Alytes obstetricans*) affectionne les milieux ouverts et bien ensoleillés, c'est une espèce pionnière.

#### ■ INTERPRETATION LEGALE

Tous les amphibiens sont protégés sur le territoire national. Certaines espèces sont intégralement protégées, pour d'autres leurs habitats de vie et de reproduction sont également protégés.

### Synthèse des enjeux batrachologiques de l'aire d'étude

Au vu des résultats des inventaires, les enjeux batrachologiques de l'aire d'étude sont faibles, cependant la période d'investigation est peu propice à l'observation de ce groupe et au vu des potentialités, les enjeux sont potentiellement moyens à forts.

### 2.3.3.3 REPTILES (HERPETOFAUNE)

Un seul individu (juvénile) a été observé sur l'aire d'étude, au niveau des dépôts de déchets verts, de gravats..., mais l'individu n'a pas pu être identifié.

Deux sorties supplémentaires ont donc été réalisées les 3 et 5 août 2011, afin d'identifier l'espèce présente. Lors de ces sorties, les inventaires ont été concentrés sur les zones les plus favorables et de nombreux éléments ont été retournés (tôle, souches, plaques de bois...) afin de rechercher les lézards. Un seul individu a été observé, il s'agit du lézard vivipare (*Zootoca vivipara*).

Le tableau ci-dessous présente les espèces observées et potentielles :

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Obs / Pot	statut régional	Patrim.	LR France	Protection
<i>Zootoca vivipara</i>	Lézard vivipare	O	AC		LC	Art 3, Be III
<i>Anguis fragilis</i>	Orvet fragile	P	AC		LC	Art 3, Be III

Tableau 7 : Reptiles potentiels

LEGENDE : (voir légende des amphibiens)

#### ■ BIOEVALUATION PATRIMONIALE

Le lézard vivipare est assez commun dans la région et n'est pas d'intérêt patrimonial.

#### ■ INTERPRETATION LEGALE

Le lézard vivipare est protégé au titre de l'article 3 (espèce strictement protégée) de l'arrêté du 19 novembre 2007 fixant la liste des Amphibiens et Reptiles protégés et leurs modalités de protection sur l'ensemble du territoire français.

### Synthèse des enjeux herpétologiques de l'aire d'étude

Au vu des résultats d'inventaires, les enjeux herpétologiques sont moyens.

### 2.3.3.4 OISEAUX (AVIFAUNE)

Au cours des sorties de terrain, ce sont 16 espèces d'oiseaux qui ont été observées. Au vu des milieux en place, 29 autres espèces ont été désignées comme potentielles

Les résultats sont présentés dans le tableau ci-après :

Nom scientifique	Nom vernaculaire	O - P	Statut nicheur (régional)	Statut nicheur (national)	Statut hivernant (national)	SPEC	Prot.	DO	Berne	Bonn
<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet	P	-	-	-	4	X	-	Bell	-
<i>Alauda arvensis</i>	Alouette des champs	O	En déclin	A préciser	A préciser	3	-	OII	Bell	-
<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise	O	-	-	-	5	X	-	Bell	-
<i>Motacilla flava flava</i>	Bergeronnette printanière	P	-	-	-	5	X	-	Bell	-
<i>Emberiza citrinella</i>	Bruant jaune	P	En déclin	A surveiller	Non évalué	4	X	-	Bell	-
<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	O	-	-	-	5	X	-	Bell	Boll
<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant	O	-	-	-	5	X	-	Bell	-
<i>Corvus frugilegus</i>	Corbeau freux	P	-	-	-	5	-	OII	-	-
<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	P	-	-	-	5	-	OII	-	-
<i>Accipiter nisus</i>	Epervier d'Europe	P	-	-	-	5	X	-	Bell	Boll
<i>Sturnus vulgaris</i>	Etourneau sansonnet	P	-	-	-	5	-	OII	-	-
<i>Phasianus colchicus</i>	Faisan de colchide	P	Localisée	-	-	-	-	OII ; OIII	Bell	-
<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle	O	-	A surveiller	Non évalué	3	X	-	Bell	Boll
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	P	-	-	-	4	X	-	Bell	-
<i>Sylvia curruca</i>	Fauvette babillarde	P	-	-	-	5	X	-	Bell	-
<i>Sylvia borin</i>	Fauvette des jardins	P	-	-	-	4	X	-	Bell	-
<i>Sylvia communis</i>	Fauvette grisette	P	-	-	-	4	X	-	Bell	-
<i>Muscicapa striata</i>	Gobemouche gris	P	En déclin	A surveiller	Non hivernant	3	X	-	Bell	Boll
<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins	P	-	-	-	4	X	-	Bell	-
<i>Turdus viscivorus</i>	Grive draine	P	-	-	-	4	-	OII	Bell	-
<i>Turdus philomelos</i>	Grive musicienne	O	-	-	-	4	-	OII	Bell	-
<i>Delichon urbica</i>	Hirondelle de fenêtre	P	-	-	-	5	X	-	Bell	-
<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique	P	En déclin	En déclin	Non hivernant	3	X	-	Bell	-
<i>Hippolais polyglotta</i>	Hypolaïs polyglotte	P	-	-	-	4	X	-	Bell	-
<i>Carduelis cannabina</i>	Linotte mélodieuse	P	-	-	-	4	X	-	Bell	-
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	O	-	-	-	4	-	OII	Bell	-
<i>Aegithalos caudatus</i>	Mésange à longue queue	P	-	-	-	5	X	-	Bell	-
<i>Parus caeruleus</i>	Mésange bleue	O	-	-	-	4	X	-	Bell	-
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	O	-	-	-	5	X	-	Bell	-
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	P	-	-	-	5	X	-	-	-



Nom scientifique	Nom vernaculaire	O - P	Statut nicheur (régional)	Statut nicheur (national)	Statut hivernant (national)	SPEC	Prot.	DO	Berne	Bonn
<i>Perdix Perdix</i>	Perdrix grise	O	En déclin	En déclin	Sédentaire	3	-	OII ; OIII	Bell	-
<i>Picus viridis</i>	Pic vert	P	En déclin	A surveiller	Sédentaire	2	X	-	Bell	-
<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	O	-	-	-	5	-	OII	-	-
<i>Columba livia</i>	Pigeon biset urbain	P	-	-	-	-	-	OII	Bell	-
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	O	-	-	-	4	-	OII ; OIII	-	-
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	O	-	-	-	4	X	-	Bell	-
<i>Anthus trivialis</i>	Pipit des arbres	O	En déclin	-	-	5	X	-	Bell	-
<i>Anthus pratensis</i>	Pipit farlouse	P	-	-	-	4	X	-	Bell	-
<i>Phylloscopus trochilus</i>	Pouillot fitis	P	-	-	-	5	X	-	Bell	-
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	O	-	-	-	5	X	-	Bell	-
<i>Luscinia megarhynchos</i>	Rossignol philomèle	P	-	-	-	4	X	-	Bell	-
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	P	-	-	-	4	X	-	Bell	-
<i>Saxicola torquata</i>	Tarier pâtre	O	En déclin	A préciser	Non évalué	3	X	-	Bell	-
<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque	O	-	-	-	5	-	OII	Bell	-
<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	P	-	-	-	5	X	-	Bell	-
<i>Carduelis chloris</i>	Verdier d'Europe	P	-	-	-	4	X	-	Bell	-

Tableau 8 : Avifaune observée et potentielle

**LEGENDE**

<b>Species of European Conservation Concern (3)</b>	SPEC 1 = Menacées à l'échelle planétaire SPEC 2 = Statut défavorable (majorité de la population mondiale en Europe) SPEC 3 = Statut défavorable (majorité de la population mondiale hors Europe) SPEC 4 = Statut non défavorable (majorité de la population mondiale en Europe) SPEC 5 = Statut non défavorable (majorité de la population mondiale hors Europe)
<b>Protection</b>	Arrêté de 19/10/2009 fixant la liste des oiseaux protégés et leurs modalités de protection sur l'ensemble du territoire
<b>Directive "Oiseaux" n°79/409/CEE du Conseil du 02/04/79 concernant la conservation des oiseaux sauvages.</b>	OI = Espèces faisant l'objet de mesures de mesures spéciales de conservation en particulier en ce qui concerne leur habitat (ZPS). OII = Espèces pouvant être chassées. OIII = Espèces pouvant être commercialisées.
<b>Convention de Berne du 19/09/79 relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe.</b>	BeII = Espèces de faune strictement protégées. BeIII = Espèces de faune protégées dont l'exploitation est réglementée
<b>Convention de Bonn du 23/06/79 relative à la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage.</b>	BoII = Espèces migratrices menacées, en danger d'extinction, nécessitant une protection immédiate. BoIII = Espèces migratrices se trouvant dans un état de conservation défavorable et nécessitant l'adoption de mesures de conservation et de gestion appropriées.

## ■ BIOEVALUATION PATRIMONIALE

La bioévaluation patrimoniale d'une espèce correspond à son état de conservation dans une région donnée, en France et en Europe. Les espèces ayant un statut « en déclin », « vulnérable », « en danger », « rare » dans le Nord-Pas-de-Calais ou en France sont considérées comme patrimoniales.

Parmi l'ensemble des espèces observées, 3 sont d'intérêt patrimonial : la Perdrix grise (*Perdix perdix*), le Pipit des arbres (*Anthus trivialis*) et le Tarier pâtre (*Saxicola torquata*).

Ces trois espèces nichent sur le site qui constitue donc une zone de dépendance pour ces espèces.

### > La Perdrix grise

A l'image de son statut défavorable en Europe, la Perdrix grise est en déclin en France et dans le Nord - Pas de Calais. Cette espèce est généralement en régression à cause de l'intensification de l'agriculture par l'usage de pesticides. De même, la modification des milieux cultivés, l'agrandissement des parcelles, l'extension de la monoculture et la diminution des jachères ne lui sont pas favorables. Un nouveau problème beaucoup plus préoccupant à long terme, commence à se poser, à savoir : la pollution génétique des Perdrix grises autochtones par des Perdrix grises introduites à des fins cynégétiques.

*Un couple et 5 jeunes ont été observés au sein de l'aire d'étude.*

### > Le Pipit des arbres

Cette espèce, au statut « non défavorable » en Europe est « en déclin » dans le Nord - Pas de Calais. Malgré une augmentation des milieux utilisables par cette espèce (friches, reboisements...), le Pipit des arbres se raréfie dans la région Nord - Pas de Calais. Aucune cause précise n'explique le déclin de ce pipit.

*Un male chanteur a été observé.*

### > Le Tarier pâtre

Cette espèce, auant un statut «en déclin » dans le Nord - Pas de Calais et « défavorable » en Europe, est classée dans la liste orange des Oiseaux menacés et à surveiller en France. Les deux principales menaces expliquant le déclin du Tarier pâtre sont les hivers rigoureux et la destruction des habitats favorables dûe à une agriculture intensive mais aussi à une régression du pâturage, à l'arrachages des haies, aux drainages...

*Un couple, accompagné de quelques jeunes, a été observé sur l'aire d'étude.*

## ■ INTERPRETATION LEGALE

En France, l'arrêté du 29 octobre 2009 fixe les listes des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. Il instaure également la notion de protection des habitats de repos et de reproduction de ces espèces.

Au niveau Européen, une directive et deux conventions protègent les oiseaux :

- La Directive "Oiseaux" n°79/409/CEE du Conseil du 02/04/79 concernant la conservation des oiseaux sauvages,

- La Convention de Berne du 19/09/79 relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe,
- La Convention de Bonn du 23/06/79 relative à la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage.

**Au niveau de la zone d'étude, a été constatée au cours des sorties de terrain, la présence de :**

- **9 espèces protégées sur l'ensemble du territoire national ;**
- **9 espèces inscrites à l'annexe II de la Convention de Berne ;**
- **2 espèces inscrites à l'annexe II de la convention de Bonn ;**
- **Aucune espèce de la directive « Oiseaux ».**

### Synthèse des enjeux avifaunistiques de l'aire d'étude

Les enjeux avifaunistiques sont moyens à forts, étant donné la présence de 3 espèces d'intérêt patrimonial pour la région.

#### 2.3.3.5 MAMMIFERES (Y COMPRIS CHIROPTERES)

Aucun mammifère n'a été observé sur le terrain.

Les espèces potentielles figurent dans le tableau ci-dessous :

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection Nationale	LR France	Berne	Dir Hab
<i>Erinaceus europaeus</i>	Hérisson d'Europe	Art 2	LC	Be III	-
<i>Martes foina</i>	Fouine	-	LC	Be III	-
<i>Microtus arvalis</i>	Campagnol des champs	-	LC	-	-
<i>Mus domesticus</i>	Souris domestique	-	LC	-	-
<i>Mustela erminea</i>	Hermine	-	LC	Be III	-
<i>Mustela nivalis</i>	Belette	-	LC	Be III	-
<i>Mustela putorius</i>	Putois d'Europe	-	LC	Be III	Ann V
<i>Oryctolagus cuniculus</i>	Lapin de garenne	-	NT	-	-
<i>Vulpes vulpes</i>	Renard roux	-	LC	-	-
<i>Chiroptera ssp</i>	Chauve souris	Art 2	-	-	-

Tableau 9 : Mammifères potentiels sur le site

#### LEGENDE :

Protection nationale (arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection) :

Art 2 : Espèce strictement protégée

LR France (Liste rouge des espèces menacées en France -MNHN, UICN France, ONCFS & SPEFM. 2009-) :

NT : espèce quasi-menacée

LC : préoccupation mineure

NA : non applicable



Berne (convention de Berne du 19 septembre 1979) :  
BeII : Annexe 2 de la Convention de Berne  
BeIII : Annexe 3 de la Convention de Berne  
Dir Hab (Directive européenne 92/43/CE « Habitats-faune-flore ») :  
Ann IV : espèce inscrite à l'annexe IV de la Directive  
Ann V : espèce inscrite à l'annexe V de la Directive

#### ■ BIOEVALUATION PATRIMONIALE

Aucune espèce d'intérêt patrimonial n'a été observée.

#### ■ INTERPRETATION LEGALE

Aucune espèce protégée n'a été observée.

### Synthèse des enjeux mammalogiques de l'aire d'étude

Les enjeux mammalogiques sont faibles sur l'ensemble de l'aire d'étude. Seules les chauves-souris pourraient présenter un enjeu, néanmoins l'aire d'étude ne constitue pas une zone de dépendance (Gîte d'hibernation ou de parturition) pour ce groupe faunistique.

## 2.4 SYNTHÈSE ET HIERARCHISATION DES ENJEUX ÉCOLOGIQUES

Les enjeux présentés ci-dessous ne prennent en compte que les observations de terrain.

Ne s'agissant ici que d'un pré-diagnostic, celui ne couvre pas l'ensemble des périodes favorables aux différents groupes, ces enjeux seront éventuellement amenés à évoluer dans le cadre d'investigations futures sur un cycle biologique complet.

Les enjeux potentiels sont également évoqués.

Les enjeux avifaunistiques sont moyens à forts, étant donné la présence de 3 espèces d'intérêt patrimonial pour la région.

Étant donné la présence du lézard vivipare, les enjeux herpétologiques sont moyens.

Au vu des résultats des inventaires, les enjeux batrachologiques de l'aire d'étude sont faibles, cependant la période d'investigation est peu propice à l'observation de ce groupe et au vu des potentialités (mare temporaire), les enjeux sont potentiellement moyens à forts.

Concernant les enjeux entomologiques de l'aire d'étude, ils sont faibles au vu des résultats d'inventaires. Cependant il ne faut pas négliger que les inventaires ne couvrent pas l'ensemble de la période favorable à l'entomofaune et au vu des potentialités les enjeux sont potentiellement modérés.

Les enjeux mammalogiques sont faibles sur l'ensemble de l'aire d'étude. Seules les chauves-souris pourraient présenter un enjeu, néanmoins l'aire d'étude ne constitue pas une zone de dépendance (Gîte d'hibernation ou de parturition) pour ce groupe faunistique, mais elle constitue très certainement une zone de chasse.

Quant aux enjeux floristiques, ils sont faibles sur l'aire d'étude. Cependant il ne faut pas négliger que les inventaires ne couvrent pas l'ensemble de la période favorable à la flore.





## CHAPITRE 3. ANNEXES



## ANNEXE 1 : CARTOGRAPHIE





Pré-diagnostic Faune-Flore

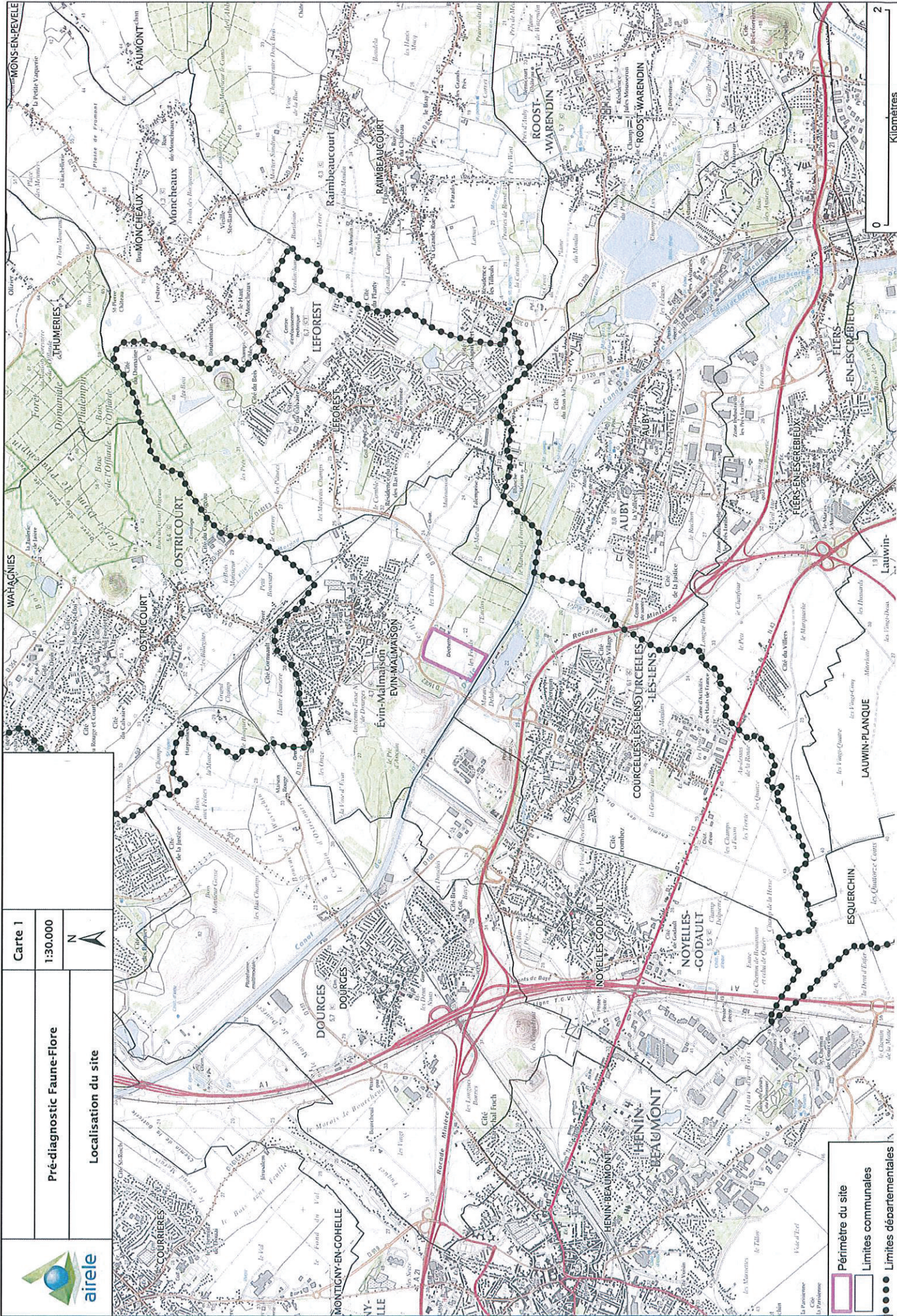
Localisation du site

Carte 1

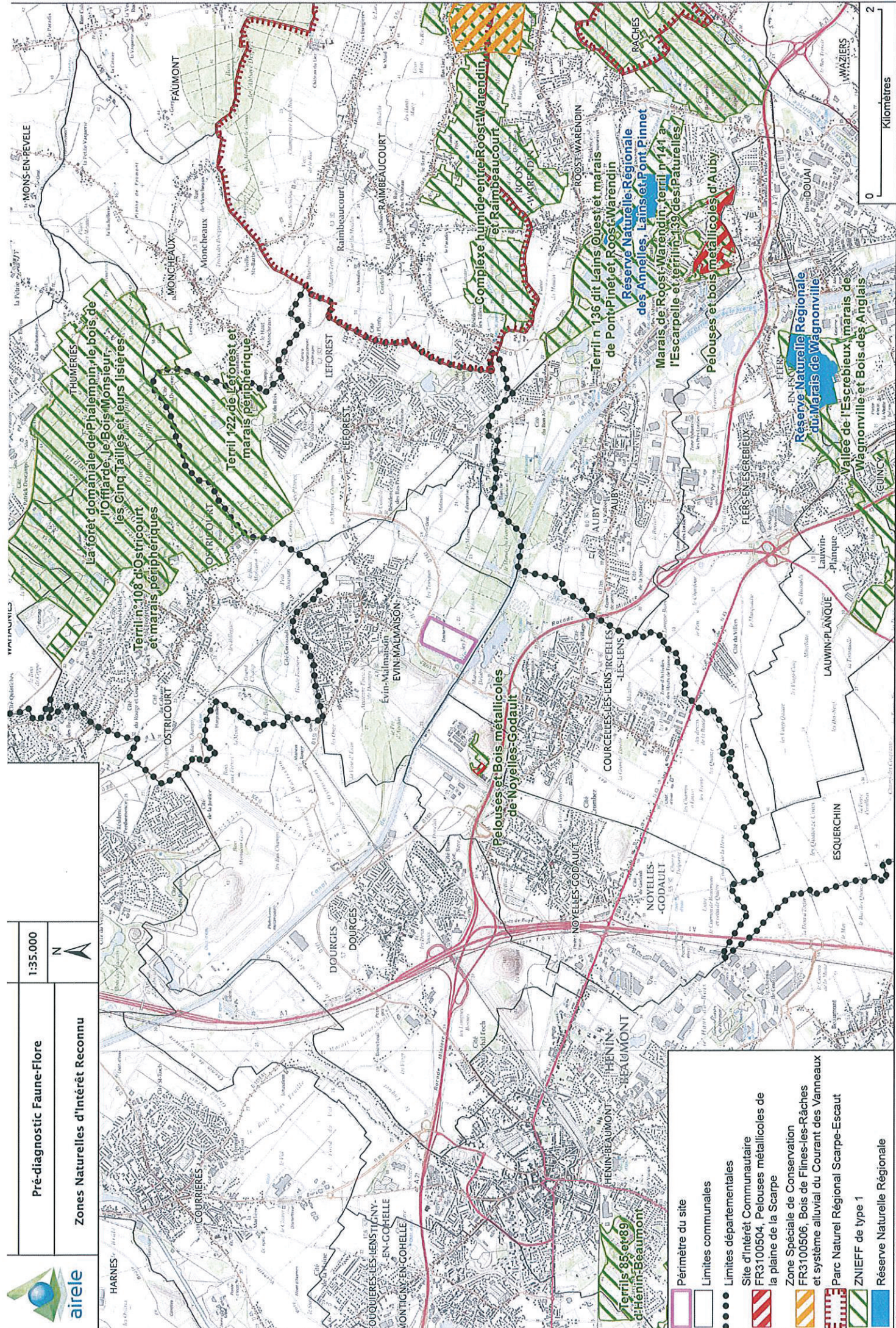
1:30.000



- Périmètre du site
- Limites communales
- Limites départementales



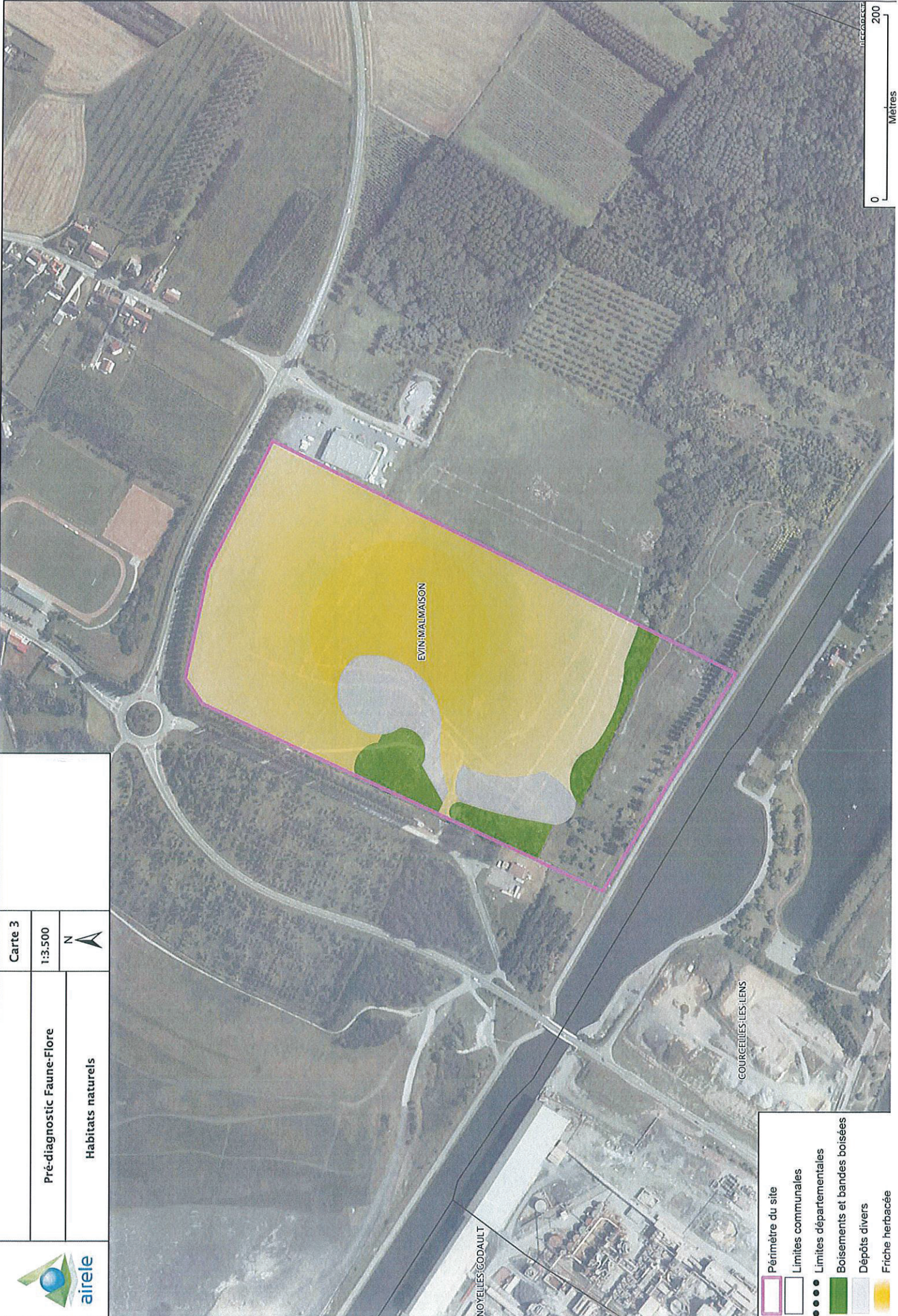










**Périmètre du site**

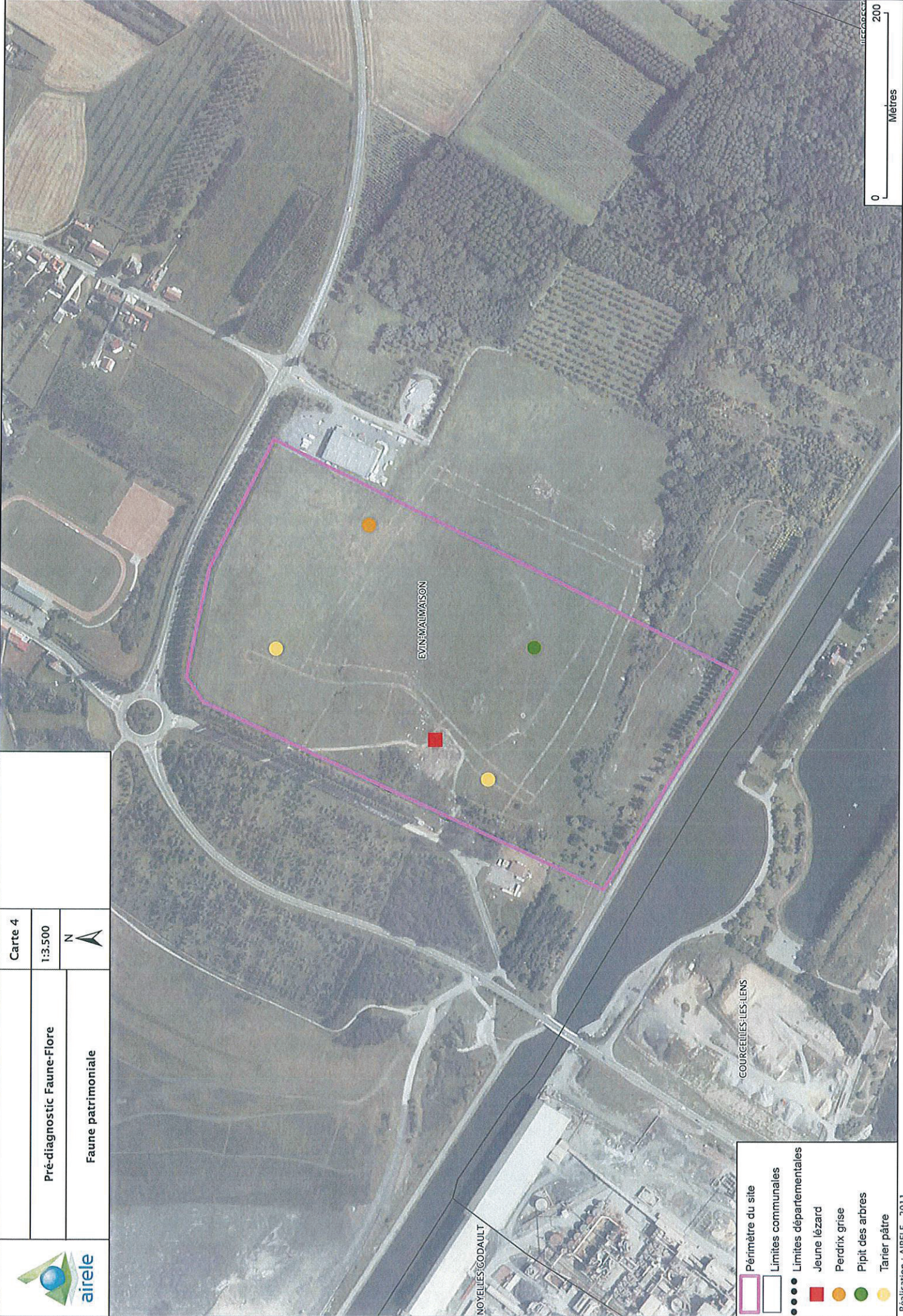
- Limites communales
- Limites départementales
- Site d'intérêt Communautaire FR3100504, Pelouses métalliques de la plaine de la Scarpe
- Zone Spéciale de Conservation FR3100506, Bois de Fines-les-Râches et système alluvial du Courant des Vanneaux
- Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut
- ZNIEFF de type 1
- Réserve Naturelle Régionale





-  Périmètre du site
-  Limites communales
-  Limites départementales
-  Boisements et bandes boisées
-  Dépôts divers
-  Friche herbacée





	Périmètre du site
	Limites communales
	Limites départementales
	Jeune lézard
	Perdrix grise
	Pipit des arbres
	Tarier pâtre



# COMMUNE D'EVIN-MALMAISON

## VUE AERIENNE DU SITE

### Localisation

Commune : EVIN-MALMAISON  
 Document : Etude pédologique  
 Elaboration : Septembre 2011



Echelle : 1/7500

### Localisation

Le site est localisé au Nord de la Deuille, à proximité de l'ancien site MetalEurop (actuellement Site Agora) et du site Ambre de Ramery Environnement.

La commune est d'Evin-Malmaison est située au Nord du site. Des travaux récents ont été réalisés à côté de la zone d'étude pour la construction du Symevad, centre de tri des déchets ménagés pour la Communauté d'Agglomération d'Hérin-Carvin.

### Contexte historique

Le site est situé au bord du canal de la Deuille dans une zone du bassin minier qui a été fortement industrialisé au cours du 19ème et 20ème siècle (Métallurgie et exploitation Houillère).

Le site d'étude est connu pour avoir accueilli des activités de mise en décharge. Le site a fonctionné entre 1950 et 2001. Le barrage apposé sur le site pendant cette période est évalué à 600 000 tonnes de déblais (classe 3).

### Etat actuel du site

Actuellement le site est un terrain vague avec de multiples indices indiquant que les parcelles ont servi de décharge ce matériau de type à déterminer.

### Objectif de l'étude

L'objectif est de réaliser une étude du sol afin d'évaluer s'ils subsistent des sols naturels dans le secteur d'étude. Si tel est le cas, le but est d'identifier le type de sol afin d'estimer s'ils ne répondent pas aux critères d'un sol de zone humide au regard de l'arrêté du 1er octobre 2009 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides.

Dans le cadre du prédiagnostic Faune-Flore sur un site de 15 ha  
 à EVIN-MALMAISON



# COMMUNE D'EVIN-MALMAISON

## Pédologie et Géologie

géologie

Commune : EVIN-MALMAISON  
Document : Etude pédologique  
Elaboration : Septembre 2011



### Carte géologique

Au droit de l'ancienne décharge "Renard", le sol naturel devrait être des alluvions modernes. Ces alluvions modernes sont décrites comme suit dans la notice de la carte géologique de Carvin :

Alluvions modernes. Elles sont constituées d'argiles grises ou jaunâtres, de sables et de sables argileux dans lesquels s'intercalent des passées de tourbe et des lits de graviers. Les gravillons de craie sont fréquents, surtout dans les alluvions de la Deûle. Dans la vallée de la Scarpe, au Sud de la feuille, on remarque un passage progressif des alluvions aux sables tertiaires sous-jacents et il est souvent difficile de placer une limite.

Le même phénomène s'observe également au Nord-Est, vers Don, lorsque les alluvions de la Deûle reposent sur du Tertiaire. L'épaisseur des alluvions est variable, elle n'est que de 2 à 5 m dans la région Don — Ancoeuil — Herin et de 10 à 12 m en moyenne. Certains points montrent une épaisseur anormalement importante : immédiatement au sud de Don, leur puissance est d'une vingtaine de mètres, ce développement exceptionnel paraît dû à des puits naturels se formant à la surface du Primaire et déterminant un affaissement dont l'effet est ressenti jusque dans les couches récentes (G. Waterlot).

### Sondages et pédologie

Aucune donnée du BRGM ne documente précisément la nature du sol dans l'emprise ou à proximité de l'emprise du secteur d'étude.

La nature du sol sera déterminée exclusivement à partir des sondages réalisés le 31 août 2011.

Pour ce faire une pelle à pneu Daewoo a été utilisée.

### Topographie du site

L'accès principal au site se fait par l'ancienne route D 160 E.

Le site d'étude est un grand plateau surélevé de 2 m par rapport aux éléments topographiques environnants.

Lorsque l'on observe le site depuis le chemin de halage au bord de la Deûle, l'altitude semble atteindre 2,5 m par endroit.

Dans le cadre du prédiagnostic Faune-Flore sur un site de 15 ha  
à EVIN-MALMAISON



# COMMUNE D'EVIN-MALMAISON

## Fosses pédologiques

Sondages

Commune : EVIN-MALMAISON  
Document : Etude pédologique  
Elaboration : Septembre 2011

### Commentaires

Quatre fosses pédologiques ont été réalisées. La profondeur d'investigation varie selon la difficulté rencontrée à progresser. Effectivement, la résistance mécanique du sol a été parfois forte à cause de blocs de bétons de grandes dimensions.

Inévitablement, les matériaux rencontrés quelque soit la profondeur, ont été exclusivement des remblais d'origine anthropique. Les remblais sont composés d'éléments grossiers de type bétons, briques, carilage, porcelaine, bétons armés.

Parfois, ont été rencontrés des éléments en plastique tels des sacs de matériaux, des morceaux de plastique.

Les remblais ne présentaient pas une teneur en eau particulièrement importante.

### Critères de l'Arrêté du 01/10/2009

L'annexe 1 de l'arrêté du 1er octobre 2009 donne une liste des sols caractéristiques d'une zone humide. Ces sols sont principalement des Histosols, réductisols, rédoxisols, planosols, luviosols, colluviosols et prozosols.

Les fosses pédologiques n'ont pas mis en évidence la présence de tourbe et autres éléments organiques du même type.

De même ce ne sont pas des sols hygromorphes. L'eau n'y ayant pas été rencontrée et le sol n'étant pas particulièrement argileux.

De même, aucun trait ou marque réoxique n'a été observé.

**Les sols ne sont donc pas caractéristiques de ceux d'une zones humides**

### Topographie du site

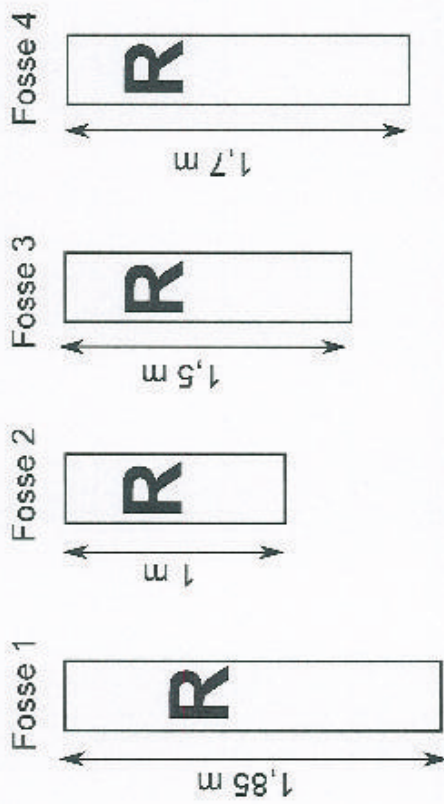
L'accès principal au site se fait par l'ancienne route D 180 E.

Le site d'étude est un grand plateau surélevé de 2 m par rapport aux éléments topographiques environnants.

Lorsque l'on observe le site depuis le chemin de halage au bord de la Deûle, l'altitude semble atteindre 2,5 m par endroit.



localisation des fosses



### Photographies des fosses et des matériaux de remblais



Fosse 1



Fosse 2



Fosse 3



Fosse 4



Fosse 4



Fosse 4

Les sols rencontrés sont composés de blocs de briques, bétons, terres et de quelques éléments plastiques et métalliques. Ceci est caractéristique des décharges constituées de déblais de chantier

### Photographies du site



Dans le cadre du prédiagnostic Faune-Flore sur un site de 15 ha à EVIN-MALMAISON